



BARÈME D'HONORAIRES

VENTE

Sauf mention contraire sur l'annonce, les honoraires de vente sont à la charge du vendeur.

PRIX DE VENTE	MONTANT HONORAIRES (TTC)
jusqu'à 300 000 €	5,5% (min. 6 000 €)
de 300 001 € à 500 000 €	4,5%
au-delà de 500 001 €	4%

Les honoraires comprennent :
la réalisation de l'avis de valeur, la constitution du dossier de vente, l'élaboration de la stratégie commerciale adaptée à votre bien, la commercialisation de votre bien (photos commerciales et annonce attractive), l'étude des dossiers acquéreurs et le contrôle de leur solvabilité, les visites, la négociation, l'accompagnement au compromis de vente et la vérification des aspects juridiques et légaux, le suivi de votre dossier ainsi que l'accompagnement à la signature de l'acte authentique.



AMELIE DHERRET

IMMOBILIER

VENTE LOCATION GESTION



LOCATION

	MONTANT À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE (TTC)	MONTANT À LA CHARGE DU LOCATAIRE (TTC)
<u>LOCAUX À USAGE D'HABITATION</u> (prix au m ² de surface habitable)		
Entremise et négociation	120 €	-
Visite, constitution du dossier et rédaction du bail		
Pour un bien situé en zone tendue (Fillinges, Marcellaz, Peillonex, Faucigny, Viuz-en-Sallaz, Ville-en-Sallaz, Boège)	10 €/m ²	10 €/m ²
Pour un bien situé en zone non-tendue	8 €/m ²	8 €/m ²
État des lieux	3 €/m ²	3 €/m ²
<u>GARAGE ET PARKING</u>		
Constitution du dossier et rédaction du bail	150 €	150 €

Les honoraires de location sont déductibles de vos revenus fonciers.



AMELIE DHERRET

IMMOBILIER

VENTE LOCATION GESTION



GESTION LOCATIVE

PRESTATIONS	TARIFS TTC <i>(à la charge du propriétaire)</i>
Honoraires pour la gestion courante d'un logement vide ou meublé	8% des encaissements
Garantie des Loyers Impayés	2,50 % des encaissements
Assistance à l'obtention des documents techniques (DPE, CARREZ, amiante, gaz, électricité...)	60,00 €
Assistance à la préparation de la déclaration des revenus fonciers	60,00 €
Gestion des sinistres (par dossier)	120,00 €
Gestion technique d'entretien courant (par dossier)	120,00 €
Recouvrement des créances et procédures sans assurance loyers impayés	120,00 €
Participation à l'Assemblée Générale	240,00 €
Montage d'un dossier ANAH	120,00 €
Rédaction d'un avenant au bail	120,00 €
Gestion technique des travaux	120,00 € + 6% TTC du montant HT des travaux

Les honoraires de gestion locative ainsi que la Garantie des Loyers Impayés sont déductibles de vos revenus fonciers.